

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 24 MAI 2018**

**** LOCATION LOGEMENT LOCATIF COMMUNAL N°5 : 46 GRANDE RUE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

DECIDE de louer à compter du 1^{er} juin 2018, le logement communal n°5 situé 46 Grande Rue.

FIXE le montant du loyer à **430 € par mois** (garage compris).

FIXE une caution de 430 € qui correspond à un mois de loyer.

AUTORISE le Maire ou son adjoint délégué à signer le bail et toutes les pièces nécessaires à cette location.

**** Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Assainissement 2017**

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement.

Madame le Maire présente le rapport élaboré par la société Naldéo. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2017.

**** Recensement de la population INSEE**

La prochaine enquête de recensement des habitants de notre commune se déroulera du **17 janvier au 16 février 2019**.

Il convient, dès à présent, de désigner le **coordonnateur communal** qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement. Ses missions nécessitent qu'il soit disponible pendant la période de recensement et qu'il soit à l'aise avec les outils informatiques simples.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Mme **JARDEL Christelle**, secrétaire de mairie, en tant que coordonnateur communal pour le recensement de la population 2019.

**** CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE A 17,5H HEBDOMADAIRES**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal :

DECIDE la création, à compter du 1^{er} juin 2018, d'un poste **d'Adjoint technique principal 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 17 heures 30 minutes hebdomadaires** (soit 17,5/35^{ème} d'un temps plein), relevant de la catégorie hiérarchique C étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

**** Décision modificative budgétaire BP communal**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

APPROUVE la décision modificative suivante :

| | | |
|----------------|---------------------|------------|
| - 21318 op. 72 | Logements locatifs | - 2 000 € |
| - 21318 op. 70 | Bâtiment Communaux | + 2 000 € |
| - 2151 op. 63 | Réseaux de voirie | - 8 400 € |
| - 21538 op. 68 | Autres réseaux | - 1 600 € |
| - 2151 op. 62 | Voirie rue St Léger | + 10 000 € |

**** Participation travaux de voirie AFR « Chemin du Bélorcier »**

Considérant que le coût des travaux de voirie « Chemin du Bélorcier » s'élève à 35 125.50 € HT,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de compléter la délibération prise le 24 novembre 2016 concernant le remboursement des travaux par la Commune à l'AFR :

Le remboursement de 50% du montant HT des travaux de voirie sur le Chemin rural « Le Belorcier » sera remboursé par la Commune à l'AFR sur une durée de 5 années.

La Commune remboursera la somme de 3 512.55 € par an, sur une durée de 5 années, à partir de l'exercice 2019.

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention correspondante entre l'AFR et la Commune, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

**** Demande acquisition de terrain « rue de la Courbe »**

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

ACCEPTÉ de céder au propriétaire de la parcelle A1466 une bande de terrain, rue de la Courbe, située le long de sa parcelle, au prix forfaitaire de 140 euros TTC.

PRECISE que les frais de notaire et de bornage seront à la charge de l'acquéreur.

DECIDE de déclasser le terrain concerné du domaine public et de l'intégrer dans le domaine privé communal en vue de sa vente, considérant que ce bien n'est pas affecté à l'usage direct du public dans la mesure où il est situé à l'extérieur de la voie communale « rue de la Courbe »,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

**** Demande de participation financière de la commune pour travaux réseau eaux usées**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (1 contre) :

DECIDE de prendre en charge la totalité des frais concernant les travaux de raccordement au réseau eaux usées de la nouvelle construction au « 1A rue des Breuleux ». Soit un montant de 840,56 € TTC.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette prise en charge.

**** Travaux d'aménagement « rue de la Courbe » et « rue des Prés » : choix de l'entreprise**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (3 abstentions) :

DECIDE d'engager des travaux d'aménagement de réseaux « rue de la Courbe » et « rue des Prés »,

DECIDE de retenir la proposition financière l'entreprise **SARL CHENE** pour la réalisation de ces travaux,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à ces travaux.

**** Information cartes jeunes**

Cette année, 49 jeunes (de 15 à 22 ans) se sont inscrits pour recevoir leur carte avantages jeunes, offerte par la commune, pour la rentrée 2018.

**Le 25 mai 2018,
Le Maire,
Mme Christine DESCOLLONGES**